



UVSQ
université PARIS-SACLAY
Formation
Continue

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Certains diplômes de l'UVSQ sont opérés par l'Institut Supérieur de Management-IAE en VAE.

En savoir plus

**Dépôt des dossiers
à partir du 8 février 2024**

**Nous organisons régulièrement des réunions d'information.
En savoir plus**

La validation des acquis de l'expérience est un dispositif permettant d'obtenir un diplôme sans suivre de formation, en **transformant une ou plusieurs expériences**, personnelles comme professionnelles.

À l'UVSQ, tous* les diplômes inscrits au RNCP sont éligibles à la VAE : BUT, Licences et Masters.

Consulter la liste des diplômes de l'UVSQ.

** À l'exception des Masters Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation et du Diplôme d'Etat Infirmier en Pratiques Avancées.*

L'étendue de la validation du diplôme est prononcée par un jury composé d'enseignants-chercheurs et de représentants des professionnels, au vu d'un dossier constitué par le candidat ou la candidate, et à l'issue d'un entretien.

Pour en savoir plus, consultez les étapes de la démarche VAE.

La certification obtenue a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

Pourquoi choisir la VAE ?

La VAE vous permet de :

- » Valoriser vos connaissances et compétences acquises de l'expérience.
- » Faire reconnaître officiellement vos compétences par l'obtention d'un diplôme universitaire
- » Augmenter votre niveau de formation tout en maintenant votre emploi.
- » Augmenter votre employabilité.
- » Affirmer votre compétitivité sur le marché de l'emploi.

A qui s'adresse ce dispositif ?

Toute personne justifiant d'au moins une année d'activité en rapport direct avec les attendus du diplôme visé sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de diplôme peut initier une démarche de VAE.

Sont prises en considération pour la validation : les activités professionnelles, activités sportives de haut niveau, de bénévolat, de volontariat, de mandat syndical ou d'élu local, dans le cadre de formations en milieu professionnel en rapport direct avec le contenu du diplôme visé, qu'elles aient été exercées en France ou à l'étranger, de manière continue ou interrompue.

Pourquoi choisir l'UVSQ ?

Réunions d'information

Nous organisons, plusieurs fois par an, des réunions d'information dans le but de vous présenter le dispositif VAE et ses atouts.

Elles sont l'occasion de rencontrer les équipes, d'échanger sur votre projet et de vous assurer que votre projet est cohérent.

Ces réunions sont gratuites et sans engagement de votre part, mais sont vivement recommandées.

Pour participer à l'une de nos réunions d'information, l'inscription est obligatoire.

Nos indicateurs de performance :

87% des dossiers de recevabilité ont obtenu une recevabilité positive

56% des candidats ayant passé la phase d'admissibilité ont poursuivi la démarche

81% des candidats accompagnés ont obtenu une validation totale et **16%** ont obtenu une validation partielle transformée en validation totale après prescription complètement validée

Chiffres 2021-2022, source enquête VA MESR

Tarifs et financements 2024-2025

Le coût de la VAE comprend* :

BUT, Licence ou Master

Frais d'accompagnement :

- » Aucun accompagnement : 0 €
- » 24h d'accompagnement : 1 920 €
- » Autres durées d'accompagnement sur devis

Frais de validation : 1 000 €

**Total : de 1 000 € (sans accompagnement)
à 2 920€ (24h d'accompagnement)**

Diplôme d'Ingénieur

Étude de faisabilité : 100 €

Frais d'accompagnement - 24h d'accompagnement : 2 100 €

Frais de validation : 1 700 €

Total : 3 900€

Les tarifs indiqués sont hors taxes.

Les Droits de scolarité (votés annuellement par le ministère de l'enseignement supérieur) sont à régler en plus.

** hors frais supplémentaires en cas de validation partielle*

La démarche VAE peut être financée.

» **En savoir plus**